

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix du mois d'Avril,

A la salle de l'Union de Maîche à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 28 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER (Arrivé à 19h58) Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique TATU, Karine TIROLE, Richard TISSOT (arrivé à 19h50), Pascal GODIN, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Catherine RACINE donne procuration à Léon BONVALOT, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Patricia PARATTE donne procuration à Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Constant CUCHE

Excusés : Christel PILLOT, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Francine LA PENNA, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Absents : Jérôme BOILLON

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES : En exercice : 65 Présents : 52 Ayant pris part à la délibération : 56

Délibération n° :
2025-04-09

Objet : FINANCES – Vote AP/CP
Budget Assainissement – Construction d'une nouvelle station d'épuration CHARQUEMONT-LES ECORCES (Actualisation de l'AP/CP n°ASS-A41L1 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement)

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du 11 avril 2024 portant sur le Règlement Budgétaire et Financier,

La procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Certains projets intercommunaux sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il convient d'ouvrir, par délibération de l'Assemblée, les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à ces opérations.

Vu la délibération N° 2024-04-09 du 11 avril 2024 portant création de l'APCP N° ASS-A41L1 pour le programme de travaux « **Construction d'une nouvelle station d'épuration CHARQUEMONT – LES ECORCES** »,

Il est proposé de réviser l'APCP à la suite de la réévaluation du coût du programme des travaux :

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre. Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

	N° AP	ASS-A41L1 Construction d'une station d'épuration Charquemont-Les Ecorces
Autorisation de Programme	AP antérieure	2 050 000 €
	Révision d'AP	+ 2 292 720 €
	AP Actualisée	4 342 720 €
Crédits de paiement	CP Antérieur	720 €
	CP 2025	100 000 €
	CP 2026	172 000 €
	CP 2027	2 000 000 €
	CP 2028	2 070 000 €
	Total des CP	4 342 720 €

Toute modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE :

- DE VOTER l'actualisation des montants de l'autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.

Communauté Cnes Pays de Maïche - 01021 ASSAINISSEMENT - CA - 2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
1-ASS 29L6	2 278 814,72	0,00	2 278 814,72	1 521 685,43	542 216,41	0,00	327 579,56
1-A34L8	2 005 426,58	-664 549,61	1 340 876,97	40 876,97	390 000,00	910 000,00	14 227,70
ASS-A41L1	0,00	2 050 000,00	2 050 000,00	0,00	100 000,00	1 950 000,00	720,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0